



**DU**  
**VERT**  
**PRÈS**  
**DE CHEZ**  
**MOI**

IDENTIFIEZ  
DES LIEUX  
À VÉGÉTALISER

ET ENVOYEZ  
VOS PROPOSITIONS VIA  
L'APPLICATION MOBILE  
DANSMARUE ET  
PARIS.FR

# DU VERT PRÈS DE CHEZ MOI

## LA DÉMARCHÉ

La Ville de Paris invite les Parisiens à recenser les lieux qui pourraient accueillir de la végétalisation au plus près de chez eux (délaissés, mobiliers urbains, murs...).



« Verger urbain » dans bacs hors sols en bois, rue Pajol, Paris 18<sup>e</sup>

Cette démarche innovante part du constat que les riverains sont les meilleurs connaisseurs de leur quartier, des usages qui s'y développent et des lieux qui sont susceptibles de se prêter à une végétalisation ponctuelle. Avec le concours des services de la Ville, c'est une occasion nouvelle qui est offerte aux habitants de repérer, et éventuellement faire vivre, de nouveaux espaces de verdure.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 J'identifie un espace, près de chez moi, dans mon quartier, qui pourrait être propice à la végétalisation de proximité.
- 2 Par l'application DansMaRue, le site paris.fr, le 3975, ma Mairie d'arrondissement, je propose mon idée.
- 3 La Mairie de Paris reçoit ma proposition et vérifie la faisabilité technique (réseaux en sous-sol, ensoleillement, etc.).
- 4 Si le lieu s'y prête, un nouvel espace peut être végétalisé près de chez moi.

## LA NÉCESSITÉ D'UNE VILLE PLUS VERTE

Le végétal est essentiel dans une ville dense comme Paris pour la qualité de notre cadre de vie. En milieu urbain, sa présence n'est pas réservée aux jardins : une placette, un mur pignon ou un recoin au potentiel inexploité peuvent constituer le support d'une végétalisation qui se développera progressivement.

La végétalisation de l'espace public s'inscrit pleinement dans la recherche de réponses aux différents enjeux environnementaux : qualité de l'air, continuités écologiques et renforcement de la biodiversité, infiltration naturelle des eaux pluviales, ombre et rafraîchissement de la ville... C'est évidemment aussi l'occasion de rendre notre ville plus agréable et plus accueillante, propice aux circulations douces et aux balades, et de continuer à faire de nos rues des lieux de projets citoyens et pédagogiques.



Mur végétalisé (câbles acier et plantes volubiles), rue de la Tombe Issoire, Paris 14<sup>e</sup>

C'est avec le concours de l'ensemble des Parisiennes et Parisiens que nous pourrons verdir l'ensemble des quartiers de Paris.

## COMMENT PARTICIPER AU REPÉRAGE DES 200 LIEUX À VÉGÉTALISER ?

### UN OUTIL SIMPLE ET INNOVANT POUR FAIRE DES PROPOSITIONS : DANSMARUE

DansMaRue est une application de la Mairie de Paris, créée en 2013 pour que les Parisiens remontent des demandes concernant l'entretien de l'espace public aux services de la Ville. Cette application est téléchargeable sur les smartphones iPhone ou Android.

Désormais, DansMaRue va pouvoir être utilisée pour transmettre des propositions de lieu à végétaliser. La nouvelle version de l'application permet aux utilisateurs de proposer un lieu qu'ils estiment propice à la végétalisation en le photographiant. L'utilisateur sera géolocalisé, laissera un commentaire, son adresse mail et la photo de l'espace qu'il souhaite végétaliser. Il peut préciser son idée en suggérant un aménagement.



Plantation d'un arbre rue du Roi de Sicile, Paris 4<sup>e</sup>

Ensuite, les services de la Ville confirmeront la réception de la proposition et l'instruiront. Il est important que vous laissiez votre adresse mail pour que nous puissions reprendre contact avec vous !

### DES OUTILS ACCESSIBLES À TOUS : PARIS.FR, LE 3975, VOS MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Afin que chacun puisse faire des propositions de lieux à végétaliser, la Ville met également en place un formulaire accessible sur [paris.fr](http://paris.fr), ainsi que par téléphone via le 3975. Votre mairie d'arrondissement, votre conseil de quartier et les associations de proximité sont également des relais précieux.



Pied d'arbre végétalisé, avenue Parmentier, Paris 11<sup>e</sup>

# DU VERT PRÈS DE CHEZ MOI

## UNE FOIS LE LIEU REPÉRÉ : QUI FAIT QUOI ?

Selon la proposition d'aménagement végétalisé, les modalités d'intervention peuvent différer.

## LES AMÉNAGEMENTS RÉALISABLES PAR LA VILLE DE PARIS



Végétalisation par câbles acier et plantes volubiles),  
rue des Vinaigriers, Paris 10<sup>e</sup>

Il s'agit des aménagements nécessitant des travaux sur l'espace public (sur un trottoir par exemple). En effet, les services de la Ville savent réaliser, si le lieu s'y prête, des aménagements très variés et de qualité : jardinières de pleine terre, murs végétalisés, plantations d'arbres, etc. Dans le cas d'aménagement comportant des arbres, ceux-ci seront bien entendu plantés et entretenus par les services municipaux.

Si le lieu proposé est retenu, les services de la Ville de Paris procéderont à la réalisation des aménagements. Si la demande s'accompagne d'un souhait d'entretien par les habitants, la proposition sera étudiée en priorité.



Mur végétalisé (plante grimpante à crampons même le mur),  
rue du Fauconnier, Paris 4<sup>e</sup>



Plantations en pleine terre en pied d'immeuble,  
rue Louis Delaporte, Paris 20<sup>e</sup>

En effet la Ville souhaite favoriser l'appropriation citoyenne des espaces publics et offrir de nouvelles opportunités d'interventions aux collectifs de parisiens (associations, amicales, communautés éducatives, etc.).

## LES AMÉNAGEMENTS PORTÉS PAR LES HABITANTS



Plantations en pleine terre avec pavés à joints enherbés  
en pied d'immeuble, rue Marcadet, Paris 18<sup>e</sup>

Il s'agit des propositions d'installations végétalisées hors sols (jardinières posées, bacs, pots...). Si la proposition faite est retenue, la Ville pourra fournir le mobilier avant que les riverains ne s'approprient pleinement ces espaces, à l'image du succès rencontré par les 96 jardins partagés de Paris.

La démarche sera l'occasion de créer du lien social entre les habitants d'un même quartier, de recueillir des idées originales de végétalisation adaptées à chaque type de site et de susciter des échanges pour mettre du vert dans nos rues. Les implantations portées et entretenues par les parisiens seront étudiées en priorité.

## CONSEILS POUR IDENTIFIER UN LIEU POUVANT ÊTRE RETENU

Le végétal est un matériau vivant et par définition fragile. Le milieu urbain est souvent source d'agression pour les plantes : milieu desséchant, pollution, dégradations, piétinement... Pour qu'elles puissent se développer dans de bonnes conditions et de manière pérenne, un certain nombre de précautions sont à prendre.

Chaque site proposé fera l'objet d'une expertise par les services compétents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement pour s'assurer que les conditions favorables au bon développement des végétaux sont bien remplies.



Pied d'arbre, rue des Pyrénées, Paris 20°

## LES ÉLÉMENTS À VÉRIFIER LORS DU REPÉRAGE DES SITES :

**ESPACE DISPONIBLE** : l'aménagement végétalisé ne doit pas gêner et ne doit pas créer d'obstacle pour le cheminement des piétons et notamment des personnes à mobilité réduite. Pour cela un passage d'1,40 mètre minimum de large doit toujours rester libre de tout obstacle. D'une manière générale, doivent être évités les trottoirs trop étroits ou les sites trop exigus.

*NOUS COMPTONS SUR VOTRE ENGAGEMENT CAR NOUS SOMMES CONVAINCUS QUE C'EST PAR LA MOBILISATION CITOYENNE QUE NOUS FERONS ENTRER LA NATURE PARTOUT OÙ CELA EST POSSIBLE. POUR QUE LE PLUS GRAND NOMBRE DE PARISIENS SE SAISISSENT DE CETTE OPPORTUNITÉ, LA VILLE DE PARIS VA PERMETTRE DES PROCESSUS SIMPLIFIÉS D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC POUR SA VÉGÉTALISATION.*

*CETTE CAMPAGNE EST UNE ÉTAPE POUR FAIRE DE PARIS UNE VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE, PENSEZ À NOUS LAISSER VOS COORDONNÉES POUR QUE CETTE AVENTURE CONTINUE À S'ÉCRIRE AVEC VOUS !*

**PRÉSENCE DE RÉSEAUX EN SOUS-SOL** : le sous sol de nos trottoirs est souvent encombré de réseaux enterrés (électricité, gaz, chauffage urbain, téléphonie...) dont la présence peut être incompatible avec des plantations de pleine terre. Cette investigation sera menée par les services de la Ville de Paris. Mais un repérage visuel peut déjà permettre d'établir un premier diagnostic (présence de trappes ou regards en surface).

**PÉRENNITÉ DE L'AMÉNAGEMENT** : certains sites peuvent être le lieu d'usages présentant des risques pour le bon développement des végétaux : risques de dégradations et de jet de mégots, fréquentation intense et piétinement, jeux de ballons... L'identification de ce type de risques permet de maximiser les chances qu'une proposition soit retenue.

### RISQUE DE GÊNE PAR RAPPORT AUX ACTIVITÉS

**À PROXIMITÉ** : un aménagement doit être perçu comme un élément positif pour tous dans le site où il s'inscrit et non comme un inconvénient pour certains. Aussi, il convient de vérifier si l'aménagement ne portera pas préjudice à la visibilité de la vitrine d'un commerce, à l'usage d'une sortie de garage...

### CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DES VÉGÉTAUX :

- Pour que les végétaux puissent se développer correctement, ils ont besoin d'un minimum de luminosité et d'ensoleillement. Dans certaines situation (recoins, sites encaissés...), celui-ci peut être très réduit du fait de l'ombre portée par les bâtiments à proximité.

- Un volume minimal de terre végétale est également requis dans les aménagements pour que les plantes puissent se développer correctement.

- Pour les murs végétalisés : dans tous les cas, un mur sain et en bon état est nécessaire. L'accord de la copropriété est nécessaire avant tout aménagement. Les copropriétés peuvent donc se mobiliser pour faciliter l'émergence de projets.